

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LILLE METROPOLE - 5910 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 05/11/2025 - 31488 - 2022 B 01585 - 911 924 520 - ATLAS CAPITAL
INVESTMENT

Désignation de l'entreprise		SARL ATLAS CAPITAL INVESTMENT			Néant <input type="checkbox"/> *											
Adresse de l'entreprise		5 Avenue de la Créativité 59650 VILLENEUVE D'ASCQ														
SIREN		9	1	1	9	2	4	5	2	0	Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
											Exercice N clos le		3 0 0 6 2 0 2 5			
											Brut		Amortissements-Provisions		Net	
											1		2		3	
ACTIF																
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercaux	010		012											
		Autres	014		016											
	Immobilisations corporelles		028		030											
	Immobilisations financières * (1)		040	232000	042								232000			
	Total I (5)		044	232000	048								232000			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052										
		Marchandises *		060		062										
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066											
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070										
		Autres * (3)		072	457031	074							457031			
	Valeurs mobilières de placement		080		082											
	Disponibilités		084	140	086								140			
	Charges constatées d'avance *		092		094											
Total II		096	457171	098								457171				
Total général (I+II)		110	689171	112								689171				
PASSIF											Exercice N		NET			
											1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120							230000				
	Écarts de réévaluation				124											
	Réserve légale				126											
	Réserves réglementées *				130											
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *				131											
	Report à nouveau				134								-6939			
	Résultat de l'exercice				136								-1327			
	Subventions d'investissement				137											
	Provisions réglementées				140											
	Total I				142								221732			
Provisions pour risques et charges				154												
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156											
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164											
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166								20			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA :				169											
	Comptes courants d'associés				173								32045			
	Autres dettes				175								435374			
	Produits constatés d'avance				174											
	Total III				176								467439			
Total général (I + II + III)				180								689171				
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195									
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182									
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184									

Désignation de l'entreprise SARL ATLAS CAPITAL INVESTMENT

Néant *

Exercice N clos le

31/01/2025

A – RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210			
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons	{	215	214		
				intracommunautaires		217	218		
				Services *					
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222			
	Production immobilisée *					224			
Subventions d'exploitations reçues					226				
Autres produits					230				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234			
	Variation de stocks (marchandises) *					236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240			
	Autres charges externes * :			(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)		242	1371		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE * 243)					244			
	Rémunérations du personnel *					250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252			
	Dotations aux amortissements *					254			
				dont amortissement du fonds de commerce		255			
	Dotations aux provisions					256			
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260							
Total des charges d'exploitation (II)						264	1371		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	-1371		
Produits financiers (III)		280		5797					
Charges financières (V)						294	5752		
Produits exceptionnels (IV)						290			
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347		300			
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348					
Impôt sur les bénéfices (VII)						306			
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	-1327		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	314	1327		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324					
	Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247							
				Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)			251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44 octies A)	987		342		
	ZRD (44 terdecies)	127		JEI (44 sexies A)	989				
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		ZRR (44 quinquies)	138				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		France Ruralités Revitalisation (art.44 quinquies A)	181				
	BUD (44 sexdecies)	992		Investissements et souscriptions outre-mer	344				
				ZDP (44 septdecies)	993				
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit						346	350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)						655	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)						643	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)						645	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)						647	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)						648	
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)						641	
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)						990			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)						649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352	354	1327
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement) *						356		
	Déficits antérieurs reportables *.....6939 dont imputés sur le résultat :							360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370	372	1327

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

03/10/2025 09:30:43

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	232000	482		484		486	232000				
TOTAL		490	232000	492		494		496	232000				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572		574		576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS. 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧						
Voir détail en annexe													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

03/10/2025 09:30:43

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
	Immobili- sations	Libellé	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
							Court terme *	Long terme		
						19 %		15 % ou 12,8 %	0 %	
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										
12										
13										
14										
15										
16										
17										
	TOTAL		578	580	582	584	586	581	587	589

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : SARL ATLAS CAPITAL INVESTMENT

30062025

Néant ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres im. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	6939
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	6939
Déficits de l'exercice	860	1327
Total des déficits restant à reporter	870	8267

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives en application du I de l'art. 154 bis dont Madelin	325	381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	380
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	0
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'invest. reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



ATLAS CAPITAL INVESTMENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 230.000 euros
Siège social : 5 Avenue de la Créativité
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
911 924 520 RCS LILLE METROPOLE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 03 OCTOBRE 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2025 s'élevant à 1.327,44 euros de la manière suivante :

Au compte « report à nouveau débiteur » : - 1.327,44 euros
S'élevant ainsi à - 8.267,35 euros.

Conformément à la loi, l'Associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
La Gérance


ABDELKRIM
AJAJI